



Ordre
des Urbanistes
du Québec

Planification stratégique 2021-2024

MISSION

Assurer la protection du public et la qualité de l'exercice de la profession d'urbaniste.

VISION

Référence incontournable, l'OUQ rallie les professionnels de l'urbanisme autour de l'excellence de la pratique au service de la qualité des milieux de vie, des grands enjeux du territoire et du développement durable.

VALEURS



Intégrité

L'Ordre :

- est une organisation fiable, dont les décisions sont justes, équitables et crédibles;
- respecte ses engagements. Il est imputable de ses décisions;
- offre un service courtois et respectueux et une expérience personnalisée aux demandes provenant du public et des membres.

Valeurs sous-jacentes : éthique, loyauté, respect.



Excellence

L'Ordre :

- fait preuve de professionnalisme et poursuit de hauts critères de qualité dans sa réponse aux besoins et aux attentes du public et des membres;
- veille au développement de la compétence de ses membres afin d'offrir de meilleurs services au public;
- aspire à être exemplaire dans le milieu professionnel.

Valeurs sous-jacentes : rigueur, crédibilité, professionnalisme.



Bienveillance

L'Ordre :

- accompagne et soutient ses membres dans le respect du public et le développement de la qualité des milieux de vie des citoyens;
- fait preuve de confiance en son équipe et lui procure un milieu de travail sain et sécuritaire dans le plus grand respect des personnes.

Valeurs sous-jacentes : justice, équité, empathie.



Collaboration

L'Ordre :

- mobilise les forces vives du milieu afin que la réussite résulte d'un effort collectif inclusif dans le respect de la diversité.

Valeurs sous-jacentes : inclusion, travail en équipe, ouverture, concertation.



Proactivité

L'Ordre :

- est connecté sur son environnement en mouvance et la réalité des membres;
- est agile, pertinent et à l'affût des tendances;
- prend l'initiative, s'adapte, innove;
- interpelle d'autres professions pour la défense d'idées et d'actions liées à sa mission et à sa vision.

Valeurs sous-jacentes : agilité, adaptabilité.

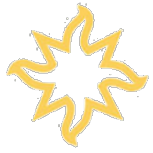


Transparence

L'Ordre :

- est à l'écoute et s'engage dans un dialogue avec ses parties prenantes;
- partage une information complète et claire.

Valeurs sous-jacentes : ouverture, respect, confiance.



ENJEUX

01.

Mission et offre de services

ORIENTATIONS

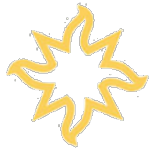
- Valoriser la mission de protection du public
- Réévaluer l'offre de services visant à développer les meilleures pratiques professionnelles
- Statuer sur le dossier des actes réservés

AXES

- Intégrer la mise en valeur de la profession d'urbaniste et de la mission de l'Ordre à la stratégie de communication
- Réaliser, diffuser et respecter une déclaration de services au public et aux membres
- Expliquer le rôle de l'Ordre et de son système d'encadrement professionnel au grand public
- Développer des outils destinés à la population pour lui permettre de comprendre les meilleures pratiques et les critères d'évaluation des interventions en urbanisme
- Œuvrer à l'adoption d'une Politique nationale d'aménagement du territoire
- Élaborer un programme de formation tenant compte des besoins des membres et des candidats au titre, des spécificités régionales, de la diversité des pratiques, des nouvelles tendances et des préoccupations environnementales
- Optimiser le processus d'inspection professionnelle et proposer des outils permettant de mieux accompagner l'urbaniste dans le développement de ses compétences eu égard à sa pratique
- Faire une analyse complète du dossier des actes réservés
- Préciser la stratégie à adopter pour faire cheminer la possibilité d'obtenir des actes réservés
- Se positionner stratégiquement dans l'espace public sur les enjeux touchant la profession et la protection du public
- Exercer une vigie sur les tendances susceptibles d'influencer la profession et la protection du public dans le système professionnel et en partager les résultats dans une perspective de développement des compétences
- Développer des partenariats afin de promouvoir auprès des différents acteurs du développement du territoire le rôle de l'urbaniste et la valeur du titre réservé
- Actualiser la prise en compte des réalités régionales
- Assurer une relève en quantité et en qualité suffisantes pour la profession
- Accompagner la relève ainsi que les candidats au titre d'urbaniste dans leur développement professionnel, et tout au long du processus d'admission
- Entretenir un dialogue constant et continu avec les universités afin d'assurer l'adéquation entre la formation initiale et les besoins liés à l'exercice de la profession

02.

Mise en valeur de la profession et reconnaissance de l'Ordre



ENJEUX

03.

Communication, mobilisation et partage d'expertise des membres

ORIENTATIONS

- Consolider la stratégie de communication spécifique aux membres
- Accentuer le leadership de l'Ordre au sein du système professionnel et des milieux de l'aménagement du territoire
- Développer une stratégie de rétention des membres et de développement de la relève

AXES

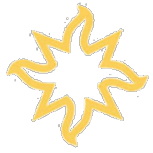
- Optimiser les communications destinées aux membres (fréquence, qualité)
- Améliorer le système de gestion des membres permettant de leur offrir un meilleur service
- Faire appel à l'expertise des membres pour documenter les prises de position publiques de l'Ordre
- Mettre en valeur les outils existants de partage des bonnes pratiques
- Développer et améliorer les partenariats avec les joueurs clés œuvrant dans l'aménagement du territoire et avec les autres ordres
- Assumer le leadership de l'Ordre par une participation proactive sur les tables et les comités intersectoriels pertinents au développement de la pratique urbanistique
- Identifier les mécanismes permettant d'impliquer les membres des régions, de la relève et les retraités ainsi que tous les membres intéressés dans les activités bénévoles de l'Ordre
- Favoriser les occasions de réseautage entre les membres dans une perspective intergénérationnelle
- Reconnaître et mettre en valeur les expertises des membres afin de favoriser le partage des connaissances et des compétences

04.

Gouvernance

- Actualiser la gouvernance de l'Ordre dans un souci de respect des meilleures pratiques et du cadre légal
- Mettre en place une structure de gouvernance des comités

- Préciser le partage des rôles et des responsabilités entre les administrateurs et la permanence
- Identifier et mettre en place les comités en soutien au conseil d'administration
- Finaliser la mise en œuvre des changements respectant les obligations de la Loi 11
- Harmoniser le fonctionnement des comités quant à leur mandat, composition, processus de nomination et de reddition de comptes
- Identifier les besoins des comités pour la réalisation de leur mandat
- Clarifier le partage des rôles et des responsabilités entre les membres des comités et la permanence



ENJEUX

05. Efficacité organisationnelle

ORIENTATIONS

- S'assurer de l'adéquation entre les attentes du conseil d'administration, les orientations et la capacité de la permanence
- Favoriser l'attractivité, la rétention du personnel et le développement des compétences
- Augmenter et diversifier les sources de revenus

AXES

- Réaliser un plan d'action en adéquation avec le plan stratégique
- Actualiser la structure organisationnelle en tenant compte des priorités du plan stratégique et du travail réalisé par les comités
- Optimiser la charge de travail et l'utilisation des ressources
- Valider la structure salariale en fonction de la réalité du marché et des capacités de l'organisation
- Actualiser et moderniser la documentation reliée aux ressources humaines et aux conditions de travail
- Instaurer un programme de développement des compétences
- Identifier et mettre en place les éléments favorisant le bien-être du personnel
- Identifier les sources de revenus complémentaires (publics et privés) à développer
- Mettre en place un plan de travail pour le développement des revenus